

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parc de stationnement de la Fournache à Sainte Foy lès Lyon.

Cet espace, aménagé dans les années 60, est situé en partie haute du chemin de la Fournache et offre des possibilités de stationnement pour les usagers du centre-ville de Sainte Foy lès Lyon.

Ce parc de stationnement, d'une contenance de 25 emplacements, représente une superficie de 1 000 mètres carrés environ.

Aussi la commune de Sainte Foy lès Lyon a-t-elle sollicité la communauté urbaine de Lyon pour incorporer ce parc de stationnement communal dans le domaine public de voirie communautaire.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 23 septembre 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 13 avril 1999, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 25 mai au 8 juin 1999 inclus.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 23 septembre 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 13 avril 1999 ;

Vu les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 mai au 8 juin 1999 inclus ;

Vu l'avis favorable émis par monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parc de stationnement de la Fournache à Sainte Foy lès Lyon.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la communauté urbaine de Lyon, du parc de stationnement de la Fournache à Sainte Foy lès Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,